

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 9963

Société : R.A.N

Actif

Pensionné(s)

Autre :

Nom & Prénom : MOUSSA AHMED

Date de naissance : 01/01/1950

Adresse : LOTISSEMENT AL ADARISSA - N°141 SIDI ITTAOUF CASABLANCA

Tél. : 0681311068

Total des frais engagés : 2141,80 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr CHAMI Abdelkamel
Maladies et Chirurgie des Yeux
Rés. Riad Oulifa GP 14 Entrée
Appt N° 48 Casablanca
05 22 31 38 00

C. NINA

1 OCT. 2023	Age : 69
W.H	Sexe : M
1 OCT. 2023	Age : 69
W.H	Sexe : M

Date de consultation : 07/09/2023

Nom et prénom du malade : M. MOUSSA AHMED

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

maladie + ag

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 07/09/2023

Signature de l'adhérent(s) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
17/05/22	Chirurgie	1	200,00	Dr CHAMI Abdelkader Maladies et Chirurgie des Yeux Bad Oulfa GR 14 Erritres 148 Casablanca 32 31 38 0

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 PHARMACIE AL ABE 8, Lot. ESSALIER, SIDI MAAROUF CASABLANCA Tél : 05 22 97 40 65 / 06 66 06 2296 INPE: 092003029	07/09/23	241,80

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
G	
35533411	11433553

(Création, remont, adjonction)

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. CHAMI Abdelkamel
Maladies et Chirurgie des Yeux

Spécialiste Diplomé de la Faculté
de Médecine de Montpellier

الدكتور عبد الكامل الشامي
أخصائي في أمراض و جراحة العيون

أخصائي حاصل على دبلوم
من كلية الطب بمونبليي

ORDONNANCE

Casablanca le : 07/09/23

58,00

Insulclore

112,50

TANRARA N
2 mois

= 211,80

INDOCOLLYRE 0,1% O LOT/
Collyre 5ml FAB/ زجاج
ZENITH PHARMA EXP/ تاريخ الإنتهاء
AMM N°155/19/DMP/21/NRQDNM
Barcode 6118001270088
PPV : 58,00 DHS

71,30

Gonokrom Cr

50
= 50

Dr CHAMI Abdelkamel
Maladies et Chirurgie des Yeux
Rés Riad Oulfa GR. 14 Entrée
Appt N° 48 Casablanca
T 05 22 31 38 0

PHARMACIE AL ABE
48, Lot. ESSALAMA SIDI MAAROUF
CASABLANCA
Tél : 05 22 97 40 65 / 06 88 06 22 86

<— 71,30 GED



Résidence Riad Oulfa Gr 14, Entrée 04 Appartement N° 48 - Casablanca

TEL : 05 22 31 38 03

Dr. CHAMI Abdelkamel
Maladies et Chirurgie des Yeux

Spécialiste Diplomé de la Faculté
de Médecine de Montpellier

الدكتور عبد الكامل الشامي
أخصائي في أمراض و جراحة العيون

أخصائي حاصل على دبلوم
من كلية الطب بمونبليي

ORDONNANCE

Casablanca le : 07/07/23

bi multiblock Alent

la aau b7 nromel Auv

$$m_1 = 120 - 111 + 4,25$$

$$m_2 = (65 - 0,75) + 4,25$$

3,00

le

Blocaux
Ant. N° 6

v y additif

~~OPTIQUE GHITA~~
Opticien Optométriste
Hakam - Bd. Ibn Taâchane
Tél: 05 22 60 31 39 - GSM: 06 69 00 97 85

Dr CHAMI Abdelkamel
Maladies et Chirurgie des Yeux
Rés Riad Oulfa Gr 14 Entrée
Appt N° 48 Casablanca
T 05 22 31 38 0

OPTIQUE GHITA

Opticien Spécialiste

Bd. Youssef Bno Tachfine Hakam 1
 N° 454 El Hay Mohammedi Casa
 Tél: 06.69.00.97.85
 0522.60.34.39
 Patente: 32825428



Nº 005710

نظارات غيتا

اختصاصي في النظارات البصرية
 شارع يوسف بن تاشفين حكم 1
 رقم 454 الحسيمة البيضاء
 الهاتف: 06.69.00.97.85
 0522.60.34.39
 الباتنة: 32825428

Ordonnance de M. le Docteur:

ABDELMALIK HAKAM

Nº de nomenclature :

Correspondant à la prescription :

LOIN	O.D : 125 +100 +42	PRES	O.D : +300
O.G :	65 -075 +62	O.G :	+300

FOURNITURE

Monture :

500 00

Verres : Dm 32 E FOYC

600 00

My -0.75 -2 M

600 00

Etuis :

1200 00

Total :

Mille Sept cent

Arrêtée la présente facture à la somme de

Casablanca, le : 20/09/2023

M. ou Mme : MELITA NAJAT BEN MED

ICÉ 001789511000067 - IF : 40151582 - RC : 372042 CNSS : 173923031

OPTIQUE GHITA
 Opticien Spécialiste
 Hakam 1, Bd. Youssef Ben Tashfine
 N° 452 - Casablanca
 Tél: 06.69.00.97.85 - GSM: 06 69 00 97 85